



RETRAITES 2008

Imposons le choix de la solidarité

Sur les retraites, le gouvernement veut aller vite et boucler le dossier d'ici l'été. Il n'entend pas rouvrir le débat sur l'avenir des régimes et leur mode de financement. La voie lui semble toute tracée : nouvel allongement de la durée de cotisation, passage à 41 annuités !

Les réformes de 1993 et 2003 ont mis en avant des scénarios « catastrophe » visant à faire accepter par les salariés une logique de régression. Le choc démographique et le poids de la dette publique rendraient inéluctable l'allongement de la durée d'activité. Mais les nouvelles projections démographiques du Cor démentent ce catastrophisme. Et si d'autres pays européens ont engagé une réforme de leurs régimes de retraite, en France les sacrifices demandés aux salariés sont particulièrement lourds. Selon l'OCDE, la retraite moyenne représente 48% du salaire moyen en France contre 57,5% dans les pays de l'OCDE. La France se situe désormais au 18ème rang sur 30 pays !

Les réformes préparent la paupérisation des retraités : ce choix n'a fait l'objet d'aucun débat démocratique

Loin de l'équité annoncée, les mesures vont accroître les inégalités et en créer de nouvelles. L'allongement de la durée d'assurance combiné à une entrée plus tardive, aura pour effet de réduire le niveau des pensions de l'ordre de 20 à 30 points. Les femmes, les plus faibles revenus, les salariés précaires en seront les premières victimes. Le gouvernement crée les conditions pour que les jeunes qui entrent plus tard dans la vie active se désespèrent de prendre un jour leur retraite. Ces réformes contribuent à affaiblir les mécanismes de solidarité, fragilisent le modèle par répartition. Elles créent une incertitude quand aux droits futurs.

L'accroissement du nombre de personnes âgées suppose qu'on consacre au financement des retraites une part plus importante des richesses. La question n'est pas de savoir s'il faudra financer mais de quelle manière il est juste de le faire.

Les retraites ont de l'avenir pour peu qu'on ouvre démocratiquement le débat autour des alternatives.

Le financement des retraites dépend de nos politiques économiques en matière de croissance, de recherche et d'innovation, de taux de chômage... C'est sur tous ces paramètres qu'il faut agir. Il est essentiel que les revenus du travail retrouvent un juste niveau dans le partage des richesses. Les inégalités d'aujourd'hui ne sont pas une fatalité.

Il est important également de revoir notre système fiscal, de repenser les transferts de solidarité.

Déjà le 6 mars et le 29 mars, retraités et salariés se sont massivement mobilisés pour défendre les retraites et améliorer le niveau des pensions. Pour la FSU, poursuivre les mobilisations et rassembler largement sont des conditions indispensables pour contribuer à mettre en échec les mesures annoncées et construire d'autres perspectives.

Fonds de pension

Refusant d'intégrer les primes dans le traitement, le gouvernement a créé en 2003 un fonds de pension pour leur prise en compte. C'est la retraite additionnelle qui draine chaque année plus de 1,5 milliard d'euro. Chacun sait ce qu'il cotise mais n'a aucune assurance sur ce qu'il recevra.

Bonifications pour enfants.

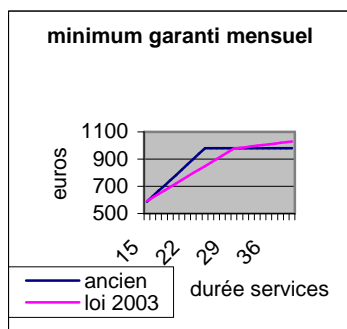
En 2003, 88% des femmes ont au moins une bonification pour enfant (moyenne 8,7 trimestres). En 2006, elles sont 73,7% (moyenne 7,6 trimestres).

Rachat d'années d'études

Pour racheter trois ans, à 25 ans, il vous en coûtera 36% de votre traitement annuel brut. A 55 ans, 86,4%.

Même négociable par trimestre et avec des options moins coûteuses (par exemple juste pour limiter la décote), le rachat des années d'étude n'a pas fait recette : 40 dossiers déposés en 2004 et 2005 pour peut-être un million d'ayant droit.

La réforme du minimum garanti



Les bénéficiaires sont les agents qui ont eu une carrière courte et mal rémunérée. La réforme affecte leurs droits. 14,2% des femmes et 8,6% des hommes sont concernés dans la FPE.

2003

La réforme confirme et prolonge la réforme de 1993 du régime général pour les salariés du privé et les non titulaires de la Fonction Publique. Pour les fonctionnaires, une réforme régressive du code des pensions est engagée. Basée sur l'augmentation des annuités pour obtenir une pension au taux maximum, elle met en place la décote. Toute pension liquidée avant la limite d'âge (65 ans ou 60 ans pour les situations relevant des services actifs) sera amputée si le retraité ne totalise pas la durée d'assurance requise. Sont donc particulièrement pénalisés les plus jeunes à qui on demandera peut-être 42 annuités, qui débutent leur vie professionnelle plus tardivement que leurs aînés et les femmes qui auront interrompus leur activité professionnelle pour l'éducation des enfants.

La réforme dégrade le minimum garanti.

Les fins de carrière sont touchées avec la réforme de la cessation progressive d'activité, moins accessible et moins rémunérée.

C'est aussi une réforme des bonifications pour enfants. Les nouvelles conditions écartent beaucoup de mères, particulièrement celles qui ont eu un enfant pendant leurs études ou sont entrées dans la Fonction Publique par l'auxiliariat. Pour les enfants nés après 2003, le gouvernement valorise un modèle auquel les femmes adhèrent de moins en moins.

La mobilisation ne permet pas de faire remettre en cause les orientations fondamentales de la réforme. Elles débouchent sur le maintien de la référence des six derniers mois pour le traitement, une progressivité plus importante de la décote dont le taux annuel envisagé à 6% est rapporté à 5%.

2008

Le gouvernement Fillon entend poursuivre la réforme. Quinze ans après la réforme Balladur, qui veut retarder le départ en retraite, on constate que jamais les salariés n'ont cessé leur activité aussi tôt. Leur taux de remplacement a en revanche baissé de 20%. Qu'à cela ne tienne, on continue ! Et Fillon d'annoncer que le passage à 41 annuités pour une pension au taux plein n'est pas négociable. Faute de lutter contre le chômage et contre l'exclusion des seniors de l'emploi, faute d'agir pour des conditions de travail moins lourdes, le gouvernement choisit d'amplifier encore la baisse des pensions.

Vous avez dit « équité » ?

L'« équité » est l'argument de vente des réformes successives :

Avant 1993, les pensions du public et du privé étaient d'un niveau équivalent, bien qu'avec des règles différentes.

On a commencé par dégrader les retraites du privé (1993), pour ensuite aligner la fonction publique vers le bas (2003), puis les « régimes spéciaux » (2007) avant, dans un mouvement touchant d'« équité », de dégrader les pensions de tout le monde (41 annuités en 2012]

Publicité mensongère !

"Equité" est un principe du droit selon lequel chacun peut prétendre à un traitement juste, égalitaire et raisonnable.

Est-il « raisonnable » et juste d'accroître les inégalités de pensions entre hommes et femmes ?

Les réformes pénalisent davantage les carrières courtes, discontinues et à temps partiel des femmes. Fallait-il rajouter à ces inégalités une punition pour les femmes fonctionnaires par la réforme des bonifications pour enfants ?

Est-il égalitaire de pénaliser davantage les victimes du chômage et de la précarité, les carrières courtes ?

Est-il « raisonnable » de déplorer le développement des « petites retraites » alors que les réformes organisent cette situation ?

Est-il juste de prétendre « sauver les régimes par répartition » pour les jeunes générations, alors que ce sont celles-ci qui vont payer plein pot le prix de ces réformes ?

Est-il raisonnable d'occulter l'impact sur les pensions d'une mutation sociale aussi importante que l'entrée plus tardive dans la vie professionnelle liée à la poursuite d'études et aux années de galère avant de trouver un emploi stable ?

Est-il juste de demander à des salariés de poursuivre leur activité jusqu'à 65 ans pour sauver leur retraite, alors que même dans ce cas de figure, leur pension va baisser ?

Pourquoi avoir fixé le rachat des trimestres d'étude au prix de l'or ?

Quel message adresse-t-on à la jeunesse : désespérez (de travailler jusqu'à 70 ans) sinon enrichissez-vous !

Pourquoi faudrait-il désespérer de l'avenir dans une société dont le niveau de vie sera en 2050 le double du nôtre ?

Est-il égalitaire de choisir comme axe des réformes le « travailler plus longtemps pour sauver sa retraite », alors que de nombreux salariés sont virés avant l'âge, exercent un travail pénible, sont usés par une vie au travail ou confrontés à des situations de travail difficiles ?

La retraite à la carte, ce n'est pas pour tout le monde, notamment ceux qui n'ont pas beaucoup de cartes en main ! Travailler plus longtemps ? Mais qui se soucie du travail intenable, de la souffrance au travail ?

Dans la vie, il y a autre chose que le travail jusqu'à point d'âge. Les retraités jouent un rôle social dont la production devrait être évaluée.

Est-il égalitaire de demander aux salariés de compenser la baisse de leur pension par un complément d'épargne individuelle ou d'entreprise dont l'accès est fondamentalement inégalitaire ?

Est-il « raisonnable » par les temps qui courent (tempêtes boursières et immobilières) de fonder la protection vieillesse sur les incertitudes de la capitalisation ?

Est-il juste de laisser les retraités à l'écart de l'amélioration des conditions de vie ?

C'est pourtant ce qui est fait avec une revalorisation des pensions suivant l'indice des prix.

LA FSU REVENDIQUE ET PROPOSE

Les principes

Un système par répartition, qui garantit sur le long terme un niveau de retraite lié aux revenus d'activité et la solidarité entre les générations ; le maintien de la parité de niveau de vie entre actifs et retraités ; l'attachement, pour la fonction publique de l'Etat, au code des pensions ; la solidarité entre les secteurs public et privé.

Pour tous : le droit à un départ en retraite à 60 ans avec un taux de remplacement de 75%, soit 37,5 annuités pour une retraite complète.

Des droits nouveaux indispensables

Périodes de formation

L'allongement de la durée des études répond aux besoins de la société. Mais l'entrée plus tardive dans l'emploi rendra impossible pour de nombreuses professions, un départ à 60 ans avec une retraite à taux plein. La FSU revendique la prise en compte gratuite des études et de formation dans la durée d'assurance.

Périodes de précarité

Recherche d'un premier emploi, chômage, temps partiel imposé, pèsent sur le niveau des retraites, c'est pourquoi toutes ces périodes de précarité doivent être validées pleinement.

Bonifications pour enfants.

Les interruptions liées aux enfants (congé parentaux et temps partiels) pénalisent les femmes. Dans la fonction publique, la loi instaure la prise en compte gratuite des périodes non travaillées dans la limite des 3 ans de l'enfant pour les enfants nés ou adoptés à partir du 1^{er} janvier 2004, mais pas pour les enfants nés avant cette date. La FSU revendique l'extension de cette mesure et le rétablissement des bonifications pour chaque enfant à toutes les femmes sans condition, leur extension pour les enfants nés après 2003, des droits nouveaux pour ceux qui ont élevé seuls leurs enfants.

Pénibilité, fins de carrière

La FSU exige l'ouverture de négociations dans la Fonction Publique. L'usure amène nombre de personnels à vouloir partir dès qu'ils le peuvent, souvent au détriment de leurs droits à la retraite. Certaines catégories peuvent partir à 55 ans, mais ce droit risque d'être remis en cause ; pour la majorité, il n'y a aucune prise en compte de la pénibilité, de la dangerosité, des horaires décalés, qui devraient ouvrir le droit de partir en retraite avant 60 ans. Certaines fonctions ou conditions d'exercice pourraient valoir des bonifications d'annuité. Il faut envisager de nouvelles formes d'exercice des métiers prenant en compte les âges et les expériences acquises, et développer les possibilités de mobilité.

Exiger une véritable CPA

Les modalités actuelles de la cessation progressive d'activité (CPA), ne permettent plus cette transition activité/retraite. La FSU souhaite de nouvelles modalités reprenant les aspects positifs de l'ancienne CPA et avance d'autres propositions pour l'améliorer et l'assouplir en fonction des besoins.



Accroître les financements

Pour la FSU, il faut accroître la part des richesses destinée aux salariés.

Augmenter de 4 à 5 points de PIB d'ici 2050 la part des dépenses pour les retraites est tout à fait à notre portée. Cela suppose d'y consacrer le quart des gains de productivité et représenterait une augmentation des cotisations de 0,375 point par an. Il est économiquement possible de dégager ces ressources.

Les régimes de retraite sont financés par des cotisations prélevées sur les salaires, mais des évolutions dans leur mode de calcul sont nécessaires pour une plus grande justice sociale. La taxation des revenus financiers et des patrimoines doit permettre d'inscrire plus de solidarité dans le financement.